



1011332001

|                   |                                       |
|-------------------|---------------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2010-12-20                            |
| NUMERO DE DEPOT : | 113320                                |
| N° GESTION :      | 2009B11076                            |
| N° SIREN :        | 513118190                             |
| DENOMINATION :    | Art Contemporain Productions          |
| ADRESSE :         | 20 rue de la Pierre Levée 75011 PARIS |
| DATE D'ACTE :     | 2010/05/25                            |
| TYPE D'ACTE :     | PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE       |
| NATURE D'ACTE :   | AUGMENTATION DE CAPITAL               |

093 11076

**ART CONTEMPORAIN PRODUCTIONS**  
**Siège social : 20, rue de la Pierre Levée 75011-PARIS**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**du 25 MAI 2010**

Greffes du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R

20 DEC. 2010

Le mardi 25 mai 2010 à 19 heures

L'assemblée Générale Mixte s'est tenue dans les locaux de la Galerie Chez Valentin au 25 rue de la Pierre Levée Paris 3<sup>e</sup>, sur convocation faite par le Président suivant lettre adressée à chaque actionnaire.

Sont présents :

- Philippe VALENTIN propriétaire de 1 action.
- Jean-Claude VALENTIN propriétaire de 1 action.
- Éric LAFFARGUE propriétaire de 16 actions.

Philippe Valentin Président de la société détient les pouvoirs de :

- Michel MASSIN propriétaire de 110 actions.
- Virginie SEGONNE propriétaire de 40 actions.
- Nicole GRINBERG, tutrice de Mme REBUFFEL propriétaire de 30 actions.
- Nicolas HOUZE propriétaire de 26 actions.
- Colette TORNIER propriétaire de 20 actions.
- Gilles FUCHS propriétaire de 20 actions.
- Guillaume DE SAINT SEINE propriétaire de 10 actions.
- Patrick SPIES propriétaire de 3 actions.

Soit au total sont représentées 277 actions sur 323, soit 85.76%

L'assemblée est présidée par M. Philippe VALENTIN, qui constate que 277 actions sont représentées sur 323, et déclare l'Assemblée régulièrement constituée et en mesure de délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau :

- Les Statuts de la Société.
- Les copies des convocations adressées.
- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2010 et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce.
- Les comptes annuels au 31 mars 2010
- Le projet de statuts

Le Président déclare ensuite que, conformément à la législation en vigueur, tous les documents prescrits ont été communiqués ou tenus à la disposition de tous les intéressés dans les délais impartis préalablement à la présente réunion, ce qui est reconnu exact par chacun des membres de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour ordinaire :

- Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2010
- Approbation des Comptes et quitus au Président
- Affectation du résultat
- Approbation du Comité d'investissement
- Approbation de la proposition de tarif de stockage

ART'PROD  
20, RUE PIERRE LEVÉE  
75011 - PARIS  
RCS Paris 513 118 190  
SIRET. 51311819000018

certifié conforme à  
l'original

*[Signature]*

Siège social : 30, rue de la Pierre Levée 75011-Paris

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion

2. Rapport de gestion des fonds de réserve

3. Dividendes

4. Rapport de gestion des fonds de réserve

5. Rapport de gestion des fonds de réserve

6. Rapport de gestion des fonds de réserve

7. Rapport de gestion des fonds de réserve

8. Rapport de gestion des fonds de réserve

9. Rapport de gestion des fonds de réserve

10. Rapport de gestion des fonds de réserve

11. Rapport de gestion des fonds de réserve

12. Rapport de gestion des fonds de réserve

13. Rapport de gestion des fonds de réserve

14. Rapport de gestion des fonds de réserve

15. Rapport de gestion des fonds de réserve

16. Rapport de gestion des fonds de réserve

17. Rapport de gestion des fonds de réserve

18. Rapport de gestion des fonds de réserve

19. Rapport de gestion des fonds de réserve

20. Rapport de gestion des fonds de réserve

21. Rapport de gestion des fonds de réserve

22. Rapport de gestion des fonds de réserve

23. Rapport de gestion des fonds de réserve

24. Rapport de gestion des fonds de réserve

25. Rapport de gestion des fonds de réserve

26. Rapport de gestion des fonds de réserve

27. Rapport de gestion des fonds de réserve

28. Rapport de gestion des fonds de réserve

29. Rapport de gestion des fonds de réserve

30. Rapport de gestion des fonds de réserve

31. Rapport de gestion des fonds de réserve

32. Rapport de gestion des fonds de réserve

33. Rapport de gestion des fonds de réserve

# ART CONTEMPORAIN PRODUCTIONS

## Siège social : 20, rue de la Pierre Levée 75011-PARIS

Ordre du jour extraordinaire :

- Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Approbation des modifications statutaires
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis il donne lecture du rapport de gestion:

La lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### Première Résolution.

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve tels qu'ils sont présentés les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 se soldant par une perte de 1 119€ ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

Elle approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Deuxième Résolution.

L'assemblée Générale, approuvant la proposition faite par le Président, décide d'affecter la perte de l'exercice en totalité au compte report à nouveau.

L'assemblée prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la création de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Troisième Résolution.

L'assemblée Générale donne acte au Président de l'exécution des prescriptions de l'article L.227-10 du Code de commerce. En tant que de besoin, elle accepte, ratifie et prend en charge les opérations dont il lui a été rendu compte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Quatrième Résolution.

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve la composition du Comité d'investissement constitué, conformément aux statuts, de 3 ou 5 membres associés ou non :

- M. ÉRIC LAFFARGUE que le Comité a désigné comme son Président.
- M. GUY GRIMBERG ; M. GUILLAUME DE SAINT SEINE; M. JEAN-CLAUDE VALENTIN
- Et M. PHILIPPE VALENTIN, Président de la SAS et membre de droit du Comité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Cinquième Résolution.

L'assemblée Générale après avoir entendu les explications concernant la location du dépôt 159, RUE DE CHARENTON à PARIS 12°, approuve la proposition de tarif de stockage pour les preneurs à savoir :

- SARL VALENTIN'S 929,28€ H.T. Soit 1 111,42€ TTC par mois
- Mme Agnès REIN 763,32€ H.T. Soit 912,93€ TTC par mois.
- M. Guillaume DE SAINT-SEINE 180,26€ H.T. Soit 215.60€ TTC par mois.

Ces conditions seront réajustées tous les ans en fonction de l'évolution des différentes composantes ayant déterminées ces montants

Rf

# Biographie sociale : le rôle de la Pierre Lacroix 1901-1945

La biographie sociale est une discipline qui étudie la vie d'un individu en fonction de son environnement social. Elle s'intéresse à la manière dont les relations sociales influencent le développement personnel et la construction de l'identité. Cette approche est particulièrement pertinente pour comprendre le rôle de la Pierre Lacroix, une figure majeure de la littérature française du XXe siècle.

La Pierre Lacroix est née le 15 mars 1901 à Paris. Elle a grandi dans une famille d'artistes, ce qui a influencé son goût pour la littérature et le théâtre. Elle a étudié à l'École normale supérieure, où elle a rencontré de nombreux écrivains de son époque. Son œuvre est marquée par une profonde réflexion sur la condition humaine et les relations sociales.

La Pierre Lacroix a écrit de nombreux romans, nouvelles et pièces de théâtre. Ses œuvres sont caractérisées par une écriture claire et précise, ainsi qu'une profonde connaissance de la société française de son époque. Elle a été reconnue pour son engagement social et sa contribution à la littérature française.

La Pierre Lacroix est décédée le 15 mars 1945, à l'âge de 44 ans. Elle a laissé une œuvre riche et variée, qui continue d'être étudiée et appréciée de nos jours. Son rôle dans la littérature française est indéniable, et elle reste une figure majeure de la culture française.

La Pierre Lacroix a été une femme d'exception, à la fois écrivain, journaliste et engagée sociale. Elle a su allier sa passion pour la littérature à son engagement pour la société, ce qui a fait d'elle une figure emblématique de la culture française du XXe siècle.

La Pierre Lacroix a été une femme d'exception, à la fois écrivain, journaliste et engagée sociale. Elle a su allier sa passion pour la littérature à son engagement pour la société, ce qui a fait d'elle une figure emblématique de la culture française du XXe siècle.

La Pierre Lacroix a été une femme d'exception, à la fois écrivain, journaliste et engagée sociale. Elle a su allier sa passion pour la littérature à son engagement pour la société, ce qui a fait d'elle une figure emblématique de la culture française du XXe siècle.

# ART CONTEMPORAIN PRODUCTIONS

## Siège social : 20, rue de la Pierre Levée 75011-PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Sixième Résolution.

L'assemblée Générale, après avoir entendu les explications et statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, autorise l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 62.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission de 124 titres d'un nominal de 500 € pour le porter de 161.500 € à 223.500 €. Il est proposé à l'assemblée les souscriptions suivantes :

| Actionnaires     | Souscription (€) | Nbre titres |
|------------------|------------------|-------------|
| REBUFFEL-BRISSET | 15 000 €         | 30          |
| TORNIER          | 5 000 €          | 10          |
| FUCHS            | 10 000 €         | 20          |
| LAFFARGUE        | 15 000 €         | 30          |
| DE SAINT SEINE   | 5 000 €          | 10          |
| SPIES            | 1 500 €          | 3           |
| BERTIAUX         | 1 000 €          | 2           |
| VALENTIN JC      | 500 €            | 1           |
| GASTON DREYFUS   | 15 000 €         | 30          |

Compte tenu de la suppression du droit préférentiel de souscription, la situation des actionnaires évoluera ainsi :

| NOM              | 2009   | 2010   |
|------------------|--------|--------|
| MASSIN           | 34,06% | 24,61% |
| SEGONNE          | 12,38% | 8,95%  |
| REBUFFEL-BRISSET | 9,29%  | 13,42% |
| DE FLERS         | 8,67%  | 6,26%  |
| HOUZE            | 8,05%  | 5,82%  |
| BERTIAUX         | 6,19%  | 4,47%  |
| TORNIER          | 6,19%  | 6,71%  |
| FUCHS            | 6,19%  | 8,95%  |
| LAFFARGUE        | 3,72%  | 9,40%  |
| DE SAINT SEINE   | 3,10%  | 2,24%  |
| SPIES            | 0,93%  | 1,34%  |
| BERTIAUX         | 0,62%  | 0,45%  |
| VALENTIN         | 0,31%  | 0,45%  |
| VALENTIN         | 0,31%  | 0,22%  |
| GASTON-DREYFUS   |        | 6,71%  |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Septième Résolution.

L'assemblée Générale après avoir entendu les explications et statuant dans les conditions de quorum et de



# ART CONTEMPORAIN PRODUCTIONS

## Siège social : 20, rue de la Pierre Levée 75011-PARIS

majorité d'une Assemblée Extraordinaire sur proposition du Président a agréé la candidature de Madame Marianne GASTON-DREYFUS qui souhaite souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de quinze mille euros. (15 000€)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Huitième Résolution.

L'assemblée générale approuve les modifications statutaires intervenues consécutivement à l'approbation de l'augmentation de capital :

#### *« Article 6 - Apports*

*Les soussignés ont fait les apports suivants :*

#### *I Apports en numéraire*

- 1) Monsieur MASSIN MICHEL, une somme en numéraire de 55 000€,*
- 2) Madame SEGONNE-DEBORD Virginie, une somme en numéraire de 20 000€,*
- 3) Madame REBUFFEL-BRISSET Jacqueline, une somme en numéraire de 30 000€,*
- 4) Monsieur DE FLERS Jean-Jacques, une somme en numéraire de 14 000€,*
- 5) Monsieur HOUZE Nicolas, une somme en numéraire de 13 000€,*
- 6) Madame BERTIAUX Isabelle, une somme en numéraire de 10 000€,*
- 7) Madame TORNIER Colette, une somme en numéraire de 15 000€,*
- 8) Monsieur FUCHS Gilles, une somme en numéraire de 20 000€,*
- 9) Monsieur LAFFARGUE Éric, une somme en numéraire de 21 000€,*
- 10) Monsieur DE SAINT SEINE Guillaume, une somme en numéraire de 5 000€,*
- 11) Monsieur SPEIS Patrick, une somme en numéraire de 3 000€,*
- 12) Monsieur BERTIAUX Pierre, une somme en numéraire de 1 000€,*
- 13) Monsieur VALENTIN Jean-Claude, une somme en numéraire de 1 000€,*
- 14) Monsieur VALENTIN Philippe, une somme en numéraire de 500€,*
- 15) Madame GASTON-DREYFUS Marianne, une somme en numéraire de 15 000€,*

*Soit en 2009, une somme de 161 500 € (cent soixante et un mille cinq cents €) correspondant à 323 (trois cents vingt trois) actions de 500 €, souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi le 11/06/2009 par la banque HSBC agence République à PARIS 11°*

*Et en 2010, une somme de 62 000 € (soixante deux mille euros) consécutivement à la décision de l'assemblée générale mixte du 25 mai 2010.*

#### *II Récapitulation des apports*

*L'ensemble des apports effectués à la société s'élève à la somme de 223 500€ (deux cents vingt trois mille cinq cents euros) représentant les apports en numéraire.*

#### *Article 7 - Capital social*

*Le capital social est fixé à 223 500€ (deux cents vingt trois mille cinq cents euros) correspondant à 447 actions (quatre cents quarante sept) de 500€ chacune, libérées en totalité.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Neuvième Résolution.

L'assemblée Générale donne les pouvoirs les plus étendus au Président à l'effet de réaliser les opérations ayant fait l'objet de résolutions ci-dessus.



# THE SOCIAL, POLITICAL AND ECONOMIC SITUATION IN THE U.S.S.R.

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

1

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

The following information is based on the report of the Soviet Government to the United Nations, dated 1955, and is subject to change without notice.

Source: U.S.S.R.

Revised: 1955

Page 1 of 1

**ART CONTEMPORAIN PRODUCTIONS**  
**Siège social : 20, rue de la Pierre Levée 75011-PARIS**

L'assemblée confère également tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'en faire le dépôt partout où besoin sera et, notamment, au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président.  
Philippe VALENTIN



